

214C1023

FR0000071854-OP009-RO03

10 juin 2014

Résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société.

COTTIN FRERES

(Euronext Paris)

La caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Champagne Bourgogne a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société COTTIN FRERES, soit du 20 mai 2014 au 9 juin 2014 inclus, la société civile Louis Cottin¹ a acquis sur le marché 83 686 actions COTTIN FRERES au prix unitaire de 4,07 €.

A la clôture de l'offre, la société civile Louis Cottin détient 868 245 COTTIN FRERES représentant 1 652 804 droits de vote, soit 54,64% du capital et au moins 54,49% des droits de vote de la société². Le concert d'actionnaires formé par Monsieur Louis Cottin, la société civile Louis Cottin, Monsieur Armand Cottin et la société civile Armand Cottin³ (« le concert Louis et Armand Cottin ») détient 1 541 445 actions COTTIN FRERES représentant 2 984 524 droits de vote, soit 97,01% du capital et au moins 98,40% des droits de vote de la société².

Les actions COTTIN FRERES seront radiées d'Euronext Paris le 12 juin 2014, date à laquelle conformément aux dispositions des articles 237-1 et suivants du règlement général, les actions non présentées à l'offre publique de retrait par les actionnaires minoritaires seront transférées à l'initiateur de l'offre.

¹ Société contrôlée par Monsieur Louis Cottin.

² Sur la base d'un capital composé de 1 588 933 actions représentant au moins 3 032 948 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Société contrôlée par Monsieur Armand Cottin.